

Exercices philosophiques

Ce document reprend une série d'exercices à titre d'exemple et d'incitation : ils sont certes pour la plupart adaptables aux thèmes abordés en classe, mais nous vous invitons surtout à en inventer d'autres !

Ces exercices proviennent de diverses sources: Oscar Brenifier, Michel Tozzi, Matthew Lipman et PhiloCité.

Oscar BRENIFIER

Évaluation des arguments

Est-ce un bon argument ?

1. 1. J'ai mangé parce que le copain avait du chocolat.
2. 2. J'ai mangé parce que c'est lundi.
3. 3. J'ai mangé parce que la cloche a sonné.
4. 4. J'ai mangé parce qu'on me l'a dit.
5. 5. J'ai mangé pour ne pas mourir.
6. 6. J'ai mangé parce que les cailloux étaient trop durs.
7. 7. J'ai mangé parce que ma mère était là.
8. 8. J'ai mangé parce qu'il n'y avait pas de viande.
9. 9. J'ai mangé parce que je n'avais rien d'autre à faire.
10. 10. J'ai mangé parce que j'étais chez ma grand-mère.

Production d'arguments

Réponds par oui ou par non aux questions suivantes, et donne un argument :

Dois-je aider une personne ? :

1. 1. Qui ne veut pas que je l'aide.
2. 2. Qui ne demande pas que je l'aide.
3. 3. Qui ne fait pas d'effort par elle-même.
4. 4. Qui n'aide pas les autres.
5. 5. Que je ne connais pas.

6. 6. Qui a l'air inquiétante.
7. 7. Qui ne sait pas qu'elle a un problème.
8. 8. Que j'aurais du mal à aider.
9. 9. Qui me fait peur.
10. 10. Qui m'a fait du mal.
11. 11. Lorsque d'autres pourraient l'aider.
12. 12. Lorsque je n'ai pas envie.
13. 13. Lorsqu'on me l'a interdit.

**Problématisation: travail sur les conditions d'une injonction morale.
Est-on obligé de dire la vérité ?**

1. 1. Lorsque que la personne à qui on parle est malade.
2. 2. Lorsque l'on a faim.
3. 3. Lorsque l'on veut quelque chose.
4. 4. Lorsque l'on risque d'être frappé.
5. 5. Lorsque l'on a honte.
6. 6. Lorsque l'on ne veut pas faire de la peine au copain.
7. 7. Lorsque l'on n'aime pas ce que l'on nous donne à manger.
8. 8. Lorsque l'on a fait une bêtise.
9. 9. Lorsqu'un camarade a fait une bêtise.
10. 10. Lorsque l'on vient de mentir.

Problématisation

Trouver une objection à l'affirmation suivante

1. 1. Les gens sont gentils
2. 2. Les gens sont méchants
3. 3. Il faut se méfier des étrangers
4. 4. Les étrangers ne sont pas comme nous
5. 5. Les filles sont différentes des garçons
6. 6. Les garçons sont plus forts que les filles
7. 7. Les enfants en savent moins que les adultes
8. 8. Il faut suivre les règles
9. 9. Il faut travailler à l'école
10. 10. Plus tard tu dois travailler pour gagner ta vie
11. 11. Ceux qui redoublent sont nuls
12. 12. On est mieux chez soi
13. 13. Il ne faut pas se faire remarquer
14. 14. Il ne faut pas critiquer ses camarades
15. 15. Il faut être gentil

16. 16. Il ne faut pas se moquer
17. 17. Il ne faut pas exagérer.

Production de concepts

Quel est le sentiment qui anime quelqu'un ?

1. 1. Qui n'ose pas parler en public
2. 2. Qui se fâche pour un rien
3. 3. Qui veut embêter les autres
4. 4. Qui veut réussir dans la vie
5. 5. Qui veut se montrer
6. 6. Qui se plaint tout le temps
7. 7. Qui ne fait pas confiance aux autres
8. 8. Qui reste tout seul dans son coin
9. 9. Qui se précipite sans arrêt
10. 10. Qui regrette le passé
11. 11. Qui n'écoute pas les autres
12. 12. Qui n'écoute que ses envies
13. 13. Qui ne veut pas que les choses changent
14. 14. Qui ne veut surtout pas être en retard
15. 15. Qui se soucie beaucoup de son apparence
16. 16. Qui se dispute souvent
17. 17. Qui veut toujours faire comme les autres
18. 18. Qui ne veut jamais faire comme tout le monde

« OUI, MAIS... »

Partir d'une question générale, « philosophique » du type :
« *Choisis-tu qui tu es ?* », « *Es-tu comme les autres ?* », etc.

Recueillir les réponses et les noter au tableau.

Prendre chaque réponse séparément et **rechercher des objections** qui commencent par « oui, mais... » dans le but d'entraîner l'enfant à chercher des objections à des affirmations catégoriques.

Exemple (tiré de Brénifier, *Moi, c'est quoi ?*, Paris, Nathan, 2004) :

Réponses possibles à la question « *Choisis-tu qui tu es ?* » :

- « Non, parce que je suis trop petite pour choisir ! »,
- « Oui, parce que j'ai mon caractère et mes idées ! »,
- « Non, parce que je ne sais pas qui je suis ! »,
- « Non, parce que les autres m'obligent à faire plein de choses ! ».

Pour chaque réponse, formuler des objections sur ce modèle :

Objections à la réponse « *Non, parce que je suis trop petite pour choisir !* »

- Oui, mais les enfants sont-ils incapables de choisir ?

- Oui, mais les grands doivent-ils tout décider pour toi ?

- Oui, mais les grands choisissent-ils qui ils sont ?

Etc.

Il est possible de chercher les réponses aux objections. Cet exercice n'a a priori pas de fin, hormis la limite de temps qu'on accepte de lui consacrer. Il devient un jeu dont la fonction est de prendre de la distance par rapport à sa première idée, à son avis.

Michel TOZZI, *Penser par soi-même*

Conscientisation des *a priori* (individuel)

J'entoure la réponse dont je me sens le plus proche, et j'explique sur mon cahier pourquoi en quelques phrases, en renvoyant au numéro :

1 Je suis plutôt

-athée

-agnostique

-croyant

2. La vie

-est absurde

-a le sens que Dieu lui donne

-a le sens que l'homme lui donne

3. En cas de vote, je me prononcerais plutôt pour

- l'extrême-gauche

-l'extrême-droite

-la droite

-la gauche

4. L'art abstrait contemporain :

-est globalement incompréhensible et gratuitement provocateur ; ce n'est pas vraiment de l'art

-en dérangeant notre regard, renouvelle notre appréhension du réel

-autre

5. Les progrès scientifiques et techniques

-libèrent toujours plus l'homme

-se retournent aujourd'hui contre l'homme

-autre

6. Les sciences occultent (voyance, astrologie, etc.)

- permettent à leur façon de connaître et d'agir
- sont irrationnelles et mystificatrices
- autre

7. La libération des femmes est :

- la légitime revendication d'une égalité entre les sexes
- une revanche exagérée contre les hommes
- une catastrophe pour les enfants et la famille
- autre

8. L'homosexualité est

- une façon parmi d'autres de vivre sa sexualité
- une maladie
- un vice

9. La fécondation in vitro

- permet d'accéder au droit d'avoir un enfant
- consacre la dégénérescence de la sexualité naturelle
- autre

10. L'étranger est plutôt pour moi

- quelqu'un qui menace mon identité et ma sécurité
- quelqu'un qui enrichit ma personnalité et ma culture
- autre

+ mettre en question ses opinions : parmi ces idées, quelles sont celles que j'ai puisées dans mon entourage sans les avoir vraiment analysées avant de les adopter ?

+Puis-je argumenter contre mes propres opinions pour les tester ?

Questions philosophiques (individuel ou collectif)

Parmi les questions ci-dessous, lesquelles sont

-d'ordre philosophique (P=portant sur le sens ou la légitimité)

-des questions de fait (F), scientifiques (S), technique (T) ou juridique (J) ?

Justifiez votre réponse, en particulier si vous attribuez à la même phrase plusieurs qualificatifs.

1. Pourquoi le mal ?
2. Quel est l'écart moyen de salaire entre un homme et une femme
3. Peut-on apprendre à mourir ?
4. Le rap et le tag peuvent-ils être de l'art ?
5. Lors de la formation de l'univers, quel a été le mécanisme du Big Bang ?
6. Comment stocker, sans danger pour l'environnement présent et à venir, les déchets nucléaires ?
7. Pourquoi la femme devrait-elle être l'égale de l'homme ?
8. Quel est le philosophe qui a dit : 'l'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant' ?
9. Comment être heureux ?
10. Qui doit être le père de l'enfant qu'une femme a eu avec son amant ?
11. Comment un homme pourrait-il être enceint ?

12. Les fichiers informatiques sont-ils une menace pour les libertés ?
13. Peut-on vivre séparément sans être juridiquement divorcés ?
14. Le Christ a-t-il historiquement existé ?
15. Peut-on avorter ?

PHILOCITE

Questions philosophiques (individuel puis collectif - ou collectif)

Objectif : Travailler sur les questions et différents problèmes qu'elles peuvent poser ?

Déterminons d'abord quelques catégories de questions

Vraie question vs fausse question

- - Une vraie question n'induit pas de réponse .Elle maintient l'alternative. (Elle n'oriente pas la réponse).
Ex. : La philosophie est-elle utile ?

- - Une fausse question induit une réponse. Elle favorise l'un des 2 pôles de l'alternative (Elle oriente la réponse).
Ex. : Ne pensez-vous pas que la philosophie est utile ?

Question avec ou sans présupposés

Question personnelle vs question philosophique

- - Une question personnelle s'adresse à nous en tant que personne singulière. Elle s'adresse à Tartempion ou Machinchose. La réponse qu'appelle ce type de question s'enracinera inmanquablement dans l'histoire, l'existence particulière de Tartempion ou Machinchose.

- - Une question philosophique s'adresse à nous en tant qu'être humain. A travers nous, elle s'adresse à tous les autres humains. Elle porte une dimension universelle. Elle s'adresse à la raison universelle en nous. Elle s'adresse à l' « existentialité exemplaire » que nous représentons.
La réponse qu'appelle ce type de question comportera un certain degré de généralité, elle tendra à une certaine universalité.

Remarque : Ce n'est pas parce qu'une question contient un pronom

personnel (comme « je » ou « il ») qu'elle est forcément non philosophique.

« Que puis-**je** espérer ? » est-une question philosophique !

Question ouverte vs question fermée

- - Une question fermée est une question qui appelle une seule réponse, comme oui ou non, vrai ou faux et qui peut se satisfaire de cette réponse.
- - Une question ouverte est une question complexe qui admet une pluralité de réponses crédibles. Même si on peut, dans un premier temps, y répondre par oui ou non, cette réponse première n'épuise pas la question, elle en appelle à une argumentation. (« Pourquoi 'oui' / 'non' ? »)

Exemple : L'être humain peut-il être heureux ? A cette question, une réponse par oui ou par non ne suffit pas. Elle maintient l'interrogation ouverte, en attente... Elle en appelle à une argumentation. Il s'agit donc d'une question ouverte.

Pour la liste de question suivante, détermine s'il s'agit de vraies ou fausses questions, avec ou sans présupposés, philosophique ou personnelle, ouverte ou fermée :

1. 1. L'amour existe-t-il ?
2. 2. Jusqu'où irait-elle par amour pour moi ?
3. 3. Jusqu'à quel point l'amour mérite-t-il qu'on se batte ?
4. 4. Ne pensez-vous pas que les hommes et les femmes aiment différemment ?
5. 5. Puis-je savoir s'il m'aime ?
6. 6. Puis-je savoir si Martin m'aime ?
7. 7. M'aime-t-il ?
8. 8. Puis-je savoir si j'aime ?
9. 9. Crois-tu sincèrement que l'amour existe ?
10. 10. Qu'est-ce qu'aimer ?

Questionner les présupposés (collectif ou individuel)

Quels sont les présupposés véhiculés par les affirmations suivantes :

1. 1. Les hommes, c'est comme le rimel : ça disparaît au moindre signe d'émotion.

2. 2. Les filles qui passent d'un mec à l'autre sont des putes.
3. 3. Les mecs qui collectionnent les aventures avec des filles sont des Don Juan.
4. 4. Le sida est le châtement d'une sexualité anormale.

Etc.

(Relevez éventuellement auparavant les affirmations fréquentes et banales de votre classe qui vous semblent mériter ce travail et complétez la liste ou adaptez-la !)

S'interroger sur son art de questionner, ses objectifs

1. 1. Crois-tu avoir besoin d'aide pour apprendre à poser des questions, ou peux-tu les formuler adéquatement à chaque fois que tu te trouves dans une situation problématique ?
2. 2. Arrive-t-il que tu aies le sentiment que personne dans ton entourage ne puisse répondre à une question importante pour toi ?
3. 3. As-tu parfois des questions qui te donnent le sentiment qu'absolument personne ne pourrait y répondre ?
4. 4. Est-ce facile ou difficile de formuler ses questions ?
5. 5. Poses-tu souvent la question « Pourquoi ? et si oui, pourquoi ?
6. 6. Aimes-tu quand on te la pose ?
7. 7. Si des enfants plus petits te la pose, restes-tu patient ? Ou réponds-tu « passque ! »...
8. 8. Penses-tu que devenu grand, tu te poseras moins de questions ou davantage ? Pourquoi ?
9. 9. Que trouves-tu plus important : poser des questions ou y répondre ?
10. 10. Quel pourrait être l'intérêt d'une question sans réponse ?
11. 11. A quoi servent les questions ? Peux-tu trouver plusieurs fonctions ?

Proches et contraires (collectif)

Etablir un réseau de mots proches et contraires.

Chercher des synonymes et des mots opposés à un mot, par exemple le mot « différence », des mots qui creusent la ressemblance ou le contraste, pour mieux cerner la notion.

Pour creuser l'opposition : repérer des couples de contraires et donner un critère en vertu duquel ils s'opposent. Voir si le critère s'applique de manière systématique. Le but est de tester leur contradiction.

Exemple : Le couple « garçon-fille ». En quoi sont-ils différents ?

Réponse : Les garçons mettent des pantalons et les filles portent des jupes.

Objection : Oui, mais est-ce que les filles ne portent jamais de pantalons et les garçons

ne mettent jamais de jupes ?

On constate que la différence ne fonctionne pas. On en cherche une autre.

Nouvelle réponse : les garçons ont un zizi, les filles ont un nounou.

Objection : Oui, mais est-ce toujours comme ça ? Oui !

Il faut alors donner le critère : le sexe. Si les enfants ne comprennent pas ce qu'est un critère, leur donner des exemples (petit/grand : la taille ; teint clair/ teint foncé : la couleur).

Pour creuser la similitude : chercher les différences entre les mots voisins, sur le même modèle.

« Chacun chez soi » (collectif)

Variante de l'exercice précédent, qui travaille également sur la capacité des enfants à trouver des critères de distinction entre des termes.

Trouver des exemples de différences entre les gens. Les noter dans leur ordre d'apparition :

Ex : Il est paresseux, il est colérique, il est impatient, il est médecin, elle est journaliste, il est maçon, elle cherche un emploi, il est chrétien, musulman, juif, elle pratique le bouddhisme...

Susciter des exemples différents à l'aide de questions du type : « Peut-on trouver des différences qui ne se voient pas ? »

Les regrouper intuitivement.

Il est paresseux, il est colérique, il est impatient, ...

Il est médecin, elle est journaliste, il est maçon, elle cherche un emploi,...

Il est chrétien, musulman, juif, elle pratique le bouddhisme...

Donner un nom à la catégorie (l'étiquette) qui les rassemble.

Caractère

Métier

Religion

Chercher les différences qui provoquent des conflits. Se demander pourquoi elles sont sources de tensions.

Pour ou contre ? (collectif)

Examiner les deux solutions de manière impartiale :

« *La publicité, manipulation ou information ?* »

Recueillir les arguments en faveur de chacun des deux termes.

Trouver d'autres termes opposés pour qualifier positivement et négativement la pub.

Réaliser la synthèse : demander un avis reprenant des éléments du débat appartenant aux deux colonnes. Le but est de s'exercer à formuler une synthèse argumentée.

Éprouver les rumeurs (Collectif)

Cet exercice vise à faire prendre conscience des idées préconçues véhiculées par chacun d'entre nous, mais aussi de la fonction à laquelle elles répondent.

Proposer quelques exemples de préjugés (idées toute faites) :

1. 1. Les Américains sont obèses.
2. 2. Les Africains ont le rythme dans la peau.
3. 3. Les hommes ne pleurent pas.

Demander aux élèves d'en trouver d'autres.

Qu'est-ce qui fait que toutes ces phrases sont des préjugés ? Quel est leur point commun ? Pour chaque exemple, chercher sa fonction (rassurer, faire rire, discriminer, imposer une norme etc.) :

1. 1. À quoi sert-il de dire que les hommes ne pleurent pas ?
— À empêcher un garçon de pleurer.

1. 2. Pourquoi vouloir empêcher un garçon de pleurer ?
— Pour imposer une norme : faire penser qu'un garçon est anormal s'il pleure.

La grenouille (Individuel puis collectif)

Si on plonge une grenouille dans une casserole d'eau froide et qu'on la porte progressivement à ébullition, la grenouille s'adapte, s'engourdit et finit ébouillantée sans avoir tenté de s'échapper. Si on la plonge dans une casserole d'eau bouillante, elle s'échappe d'un bond.

Qu'en est-il de nous ? Dans le bain de la vie, quelles difficultés n'apercevons-nous plus ? Quelles habitudes nous encroûtent ?

Distinguer jugements et observations

Il est fréquent que nous confondions la description avec son interprétation. Or, un écart existe entre les deux, qui explique notamment qu'il y ait souvent plusieurs interprétation d'un même fait. Dans une discussion philosophique, il est important de savoir ce qui est de l'ordre du jugement ou de l'interprétation et ce qui relève plutôt de la description ou de l'observation.

1. 1. Mon voisin ne m'apprécie pas vraiment.
2. 2. Hier, j'ai croisé mon voisin et il ne m'a pas salué.
3. 3. Je suis grosse.
4. 4. Je pèse 65kg
5. 5. L'éditeur a introduit des erreurs dans mon manuscrit.
6. 6. L'éditeur est peu rigoureux.
7. 7. L'arbre au milieu de mon jardin mesure 5,5 mètres.
8. 8. L'arbre de mon jardin est plutôt grand.
9. 9. Les gens ne sont pas généreux dans les grandes villes : ils ne donnent rien aux mendiants.
10. 10. Sur 1000 personnes interviewées à Liège entre septembre et décembre 2012 sur la mendicité, 650 ont affirmé ne rien donner à ceux qui tendent la main aux carrefours ou dans les rues.
11. 11. Lorsque j'ai entendu le chien aboyé, j'ai senti mon cœur battre plus vite.
12. 12. J'ai peur des chiens.
13. 13. J'ai été nulle à cette interro.
14. 14. Lors de ce cours, je n'ai posé aucune question.
15. 15. Ce cours n'a aucun intérêt.

Fait, sensation, émotion, pensée

Objectif : Distinguer un événement ou un fait, la sensation, l'émotion et la pensée qui en ont découlé pour vous.

Faits	description	Sensation	émotion	pensée
Prendre une bière avec une amie		Amertume de la bière, etc.	Plaisir teinté de nostalgie	La dernière avant l'automne

Description d'objet

La première activité de l'âme, la plus fondamentale, c'est le jugement: l'âme reçoit des images qui proviennent des sensations du corps et développe à partir de ces images un discours intérieur, qui est le jugement qu'elle porte sur l'objet ou l'événement perçu. Ce jugement énonce ce qu'est *pour elle* cet objet ou cet événement. Il est beau, utile, *etc.*

Amenez un objet, faites-le circuler et demandez qu'on le décrive de façon

aussi précise et aussi neutre que possible.

Connaître ses émotions (individuel et collectif)

Pouvez-vous distinguer vos émotions ? On a tendance à distinguer très vaguement entre les émotions négatives et les émotions positives. Pouvez-vous trouver une situation correspondant à une émotion triste ? Une situation correspondant à une émotion d'angoisse. Une situation qui a fait naître une colère, une peur, etc.

Pouvez-vous décrire cette situation, en tentant d'éviter les interprétations, comme vous avez décrit l'objet de l'exercice précédent ?

Ni plus, ni moins (Collectif)

Objectif : Eprouver l'hypothèse selon laquelle les différences ne peuvent être hiérarchisées. Collectivement, le groupe établit une liste d'adjectifs qualificatifs. Ceux-ci sont repris un par un par le groupe qui lui attribue alors les listes des avantages et des inconvénients ressentis ou imaginés.

Exemple : « grand » permet de saisir les aliments en haut des rayons des magasins, demande beaucoup d'attention pour ne pas se cogner à un certain nombre d'obstacles. « Grand » se voit de loin, il est donc plus difficile de se cacher...

Techniques pour traiter des problèmes (Collectif ou individuel)

Voici quelques techniques permettant de prendre des décisions pour des questions personnelles ou collectives.

1. 1. Faire voter tout le monde
2. 2. Choisir un comité et le laisser décider
3. 3. S'en référer à des spécialistes
4. 4. S'en référer à une personne officielle
5. 5. S'en référer à une décision judiciaire
6. 6. Laisser chacun décider pour lui-même
7. 7. S'en référer à ses parents
8. 8. ...

Laquelle de ces techniques privilégierais-tu dans ces situations ?

1. 1. Tu as perdu tes papiers d'identité et tu ne sais comment t'y prendre pour les remplacer.
2. 2. Les voisins refusent de cesser de mettre leur voiture dans ton allée.
3. 3. Tu as mal à la joue quand tu manges sucré.

4. 4. Quelques élèves proposent que l'uniforme soit imposé à l'école.
5. 5. Dans ton quartier, il y a pénurie d'eau. Mais les réserves du quartier voisin sont pleines.
6. 6. Tes patins ne vont pas bien et tu ne sais pas comment les fixer.
7. 7. ...

Activité: les personnes et les choses

Placer les enfants 2 par 2. Chaque équipe de 2 va réfléchir à un mime qui montre soit comment traiter une personne comme une personne, soit comment traiter une personne comme une chose. Les autres doivent deviner laquelle des deux façons est mimée.

Discussion collective. Dites si les comportements suivants sont des façons de traiter « bien » une personne, de la traiter comme une personne:

1. Parler de votre ami alors qu'il est dans la même pièce.
2. Dire du mal de votre ami quand il n'est pas là.
3. Rendre visite à un copain parce que vous aimez jouer avec son ordinateur.
4. Ne jamais dire bonjour à un garçon de la classe.
5. Embrasser votre cousine pour qu'elle vous donne un cadeau.
6. Téléphoner à un ami parce que vous vous embêtez.
7. Parler à votre ami en chuchotant alors qu'une autre personne est dans la pièce.
8. Partager vos jouets avec un camarade de la classe.
9. Rendre visite à un ami parce qu'il est malade.

Jeu de rôle : dans la peau de l'examineur de l'office des étrangers. Qui sera régularisé ? (collectif)

Exercice tiré du dossier pédagogique « Donnons un visage aux sans papiers » par le Ciré ASBL.

*Matériel nécessaire : Un formulaire de réponses individuelles par participant
Tableau ou grande feuille pour récolter les réponses. Une calculatrice pour obtenir un pourcentage.*

Pour l'animateur, la feuille avec les réponses effectives de l'Office des Étrangers et quelques explications.

Le jeu à pour objectif de faire apparaître le caractère arbitraire d'une politique de régularisation sans critère objectif et clair.

1. Lire et/ou distribuer/afficher les cas de demandes de régularisation. Distribuer et faire remplir les formulaires d'acceptation et de refus des demandes de régularisation. La dernière case permet d'indiquer de quelles informations le participant souhaite disposer pour prendre une décision.

2. Récolter les feuilles et sur un tableau ou une grande feuille, indiquer les résultats et en déduire des pourcentages. Comparer ensuite la décision de l'Office des Étrangers et communiquer les éclaircissements fournis par le CIRE.

*Rem : Formule de calcul pour les pourcentages :
(réponses/participants)*100*

LES CAS DE DEMANDE

1. Équateur

Couple avec 2 enfants dont un né en Belgique. Les enfants ont 3 et 7 ans. Ils vont à l'école, en 1ère maternelle et en 2ième primaire. Ils réussissent bien. En Belgique depuis 5 ans. La maman vend des bonnets au marché. Le papa travaille dans la rénovation d'appartement. Le tout de manière illégale. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de l'insertion socioprofessionnelle.

2. Ghana.

40 ans. En Belgique depuis 9 ans. A étudié 5 années avec un permis de séjour en tant qu'étudiant. Les deux dernières années il a fait des remplacements dans l'enseignement secondaire inférieur. Les 4 années suivantes il est en séjour illégal. Il est diplômé pour être prof de math et de sciences. Demande de régularisation sur base de l'intégration, du diplôme et du travail effectué.

3. Arménie

Couple âgé : elle a 70 ans et lui 73 ans. En Belgique depuis 3 ans. Ils ont fait une procédure d'asile et ont été déboutés après 3 mois de procédure. Le mari souffre d'une maladie respiratoire qui l'empêche de se déplacer. Demande de régularisation sur base de la maladie de monsieur.

4. Russie

Homme seul. Il est arrivé il y a trois ans et demi en Belgique. Il a logé dans un centre d'accueil pendant 8 mois, puis a trouvé un logement et est aidé par le CPAS. Il vient de recevoir une réponse négative à sa demande d'asile introduite il y a trois ans et demi. Demande de régularisation sur base de la durée de procédure.

5. Colombie

Couple avec deux enfants. 4 ans de séjour en Belgique. Aucune procédure entamée. Décès d'un membre de sa famille en Colombie suite à climat violent. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la situation en Colombie.

6. Marocain

Arrivé en Belgique il y a 6 ans. A de la famille en Belgique : un oncle arrivé dans les années 60 et sa sœur qui s'est marié avec un belge il y a 10 ans. Elle a 3 enfants. Lui a d'abord habité chez eux. Après avoir trouvé un travail en noir au marché matinal, il vit dans un petit appartement. Il travaille tous les jours. Demande de régularisation sur base des liens familiaux et de l'intégration socio-professionnelle.

7. Sénégal

Il est arrivé en Belgique depuis 6 mois. Il cherche du travail. Demande de régularisation sur base humanitaire.

8. Angola

En Belgique depuis deux ans. Il a fait une demande d'asile qui a été rejetée en 6 mois. Diabétique grave, il a besoin d'insuline tous les jours. Il a fait une formation en informatique et a une promesse d'embauche. Les soins pour diabétiques existent en Angola, mais ils ne sont pas financièrement accessibles. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la maladie.

9. Iran

Elle a 36 ans. Elle est en Belgique depuis 3 ans et demi. Elle ne supportait plus le manque de liberté qui existait en Iran. Elle n'a pas de menace particulière, mais n'est pas à l'abri non plus. Elle pense que l'état iranien sait qu'elle a fui et la punira si elle retourne. Elle a fait une demande d'asile qui a été rejetée parce qu'elle ne prouvait pas qu'elle avait une crainte personnalisée. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la situation en Iran.

10. Congo

Femme seule avec 2 enfants. Les enfants vont à l'école. Elle a logé dans un centre d'accueil pendant 4 mois. Puis elle a trouvé un logement et est aidée par le CPAS. Elle vient de recevoir une réponse négative définitive à sa demande d'asile introduite à son arrivée, il y a 3 ans et demi. Demande de régularisation sur base de la durée de procédure et de l'intégration.

11. Argentine

Elle est en Belgique depuis deux ans et demi. Elle n'a fait aucune procédure. Elle a eu un enfant avec un belge. L'enfant a la nationalité belge. Demande de régularisation sur base de l'intégration et en tant que parent d'enfant belge.

12. Algérie

Il a travaillé ici depuis 5 ans sans permis de séjour. Il a fait un peu de tout: horeca, construction, horticulture et n'a jamais de problème pour payer le loyer de son flat dans les marolles. Un patron du secteur de la construction souhaite l'engager et lui a fait une promesse d'embauche. Demande de régularisation sur base de l'intégration et socio-professionnelle et de la durée de séjour.

13. Albanie

Elle a fui l'Albanie pour offrir un avenir meilleur à ses enfants. Sa demande d'asile a été rejetée en 3 mois. Depuis elle vit en Belgique et fait des ménages pour gagner sa vie. Cela fait 5 ans maintenant. Ses 3 enfants vont à l'école. Elle espère qu'ils pourront faire l'université. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la durée de séjour.

14. Niger

Sa famille s'est cotisée pour l'envoyer en Europe. Il est arrivé il y a 3 ans. Il a fait une demande d'asile mais celle-ci a été rejetée. Il vend des pantalons, des briquets et des montres dans les cafés. Il essaye tous les mois d'envoyer de l'argent à sa famille au pays. Il partage une chambre avec 2 compatriotes. Lui peut y rester de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la durée de séjour.

15. Mauritanie

Homme seul. Il est arrivé en Belgique il y a 4 ans et demi. Depuis il vit au petit château à Bruxelles. Sa demande d'asile a été rejetée après 3 mois. Il a introduit un recours au Conseil d'État. C'est pour ça qu'il a le droit de rester au Petit château. Le Conseil d'état ne lui a pas encore répondu alors il attend. Demande de régularisation sur base de la longueur de la procédure et de la durée de séjour.

LA DÉCISION DE L'OFFICE DANS LA VRAIE VIE

1. NON : le travail illégal, le long séjour et la scolarisation des enfants ne sont pas des circonstances exceptionnelles.
2. NON : le séjour a été autorisé dans le cadre des études. Le travail également. Le séjour après les études est illégal. Tout travail effectué depuis serait illégal. Rien n'empêche de retourner au Ghana.
3. OUI ou NON selon l'appréciation qui est faite de la maladie grave (cas d'espèce : non)..Décision sur base du rapport d'une commission médicale.
4. NON : pour les isolés, il faut 4 ans de procédure pour être régularisé.
5. NON : un long séjour illégal n'ouvre aucun droit. La famille aurait dû introduire une demande d'asile dans les 8 jours de l'arrivée sur le territoire.
6. NON. Séjour illégal. Travail illégal. Pas de regroupement familial possible avec oncle ou sœur.
7. NON : pas d'intégration, travail illégal.
8. NON : formation n'est pas circonstance exceptionnelle. OUI ou NON : si diabète est maladie grave (cas d'espèce : non)
9. NON : procédure d'asile était négative. Le reste c'est du séjour illégal.
10. OUI : 3 ans de procédure pour les familles avec enfants scolarisés = régularisation, il faut 4 ans pour les isolés.
11. OUI ou NON.
12. NON : aucune circonstance exceptionnelle. Le fait de travailler

illégalement n'est pas pris en compte.

13. NON : demande d'asile rejetée rapidement. Le fait de vivre en Belgique depuis 5 ans n'est pas une circonstance exceptionnelle. La scolarisation des enfants n'est pas une circonstance exceptionnelle. Ils peuvent continuer leurs études en Albanie.

14. NON.

15. NON : le Conseil d'État ne compte pas dans le calcul de la durée de procédure.

QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LES SITUATIONS PRÉSENTÉES :

Situation 1 : Cette situation est relative aux attaches durables et à l'insertion socioprofessionnelle. L'Office des Étrangers a une politique très stricte sur cet aspect et cette famille n'a aucune chance d'obtenir une régularisation dans l'état actuel des choses.

Situation 2 : Cette situation révèle des attaches durables, et là aussi cette personne n'a aucune chance d'obtenir la régularisation alors même qu'elle a bénéficié de 5 ans de séjour légal et qu'elle a travaillé pendant deux ans. Notons également que cette personne dispose d'un diplôme pour un métier (prof) pour lequel il y a pénurie en Belgique.

Situation 3 : La décision sur la régularisation dépendra de l'appréciation que fera le médecin attaché à l'CE, appréciation qui portera sur l'existence de soins dans le pays d'origine ainsi que sur leur accessibilité. Les avis de ce médecin ont souvent été critiqués, notamment parce qu'il ne prend pas suffisamment en compte l'examen de l'accessibilité des soins dans le pays d'origine.

Situation 4 : cette situation illustre une discrimination dans l'appréciation de la longue procédure d'asile. Les isolés doivent être en procédure depuis 4 ans et les familles avec enfants scolarisés pendant 3 ans. Cette discrimination n'a pas de sens : la responsabilité de l'État belge de rendre une décision dans un délai raisonnable est la même, quelle que soit la situation familiale de la personne. Cette situation peut être mise en lien avec la situation 10, une famille avec le même délai de procédure qui dans ce cas est régularisée.

Situation 5 : Idem à situation 1, avec en plus une situation d'insécurité dans le pays d'origine.

Situation 6 : Cette personne, disposant de liens familiaux nombreux en Belgique, intégrée sur le plan socio-professionnel n'a, à l'heure actuelle, aucune chance de voir sa situation régularisée.

Situation 8 : Idem à situation 3 sur les circonstances médicales, et en plus l'intégration socioprofessionnelle n'est pas prise en compte.

Situation 9 : Il s'agit ici d'une personne que l'État belge ne saura pas

renvoyer et qui est originaire d'un pays violant manifestement les Droits de l'homme. A défaut d'une personnalisation de ce risque, elle ne pourra pas être protégée sur base de l'asile. Qui plus est les attaches durables qu'elle a nouées avec la société belge ne sont pas valables.

Situation 10 : voir situation 4

Situation 11 : En principe cette personne devrait être régularisée par l'Office des Étrangers. Néanmoins, en pratique, on constate que de plus en plus souvent, il demande à la personne de rentrer dans son pays d'origine afin d'y faire une demande de séjour, contribuant ainsi à séparer des familles et contraignant à des démarches administratives lourdes et vexatoires.

Situation 12 : L'intégration socio-professionnelle et les attaches durables ne sont pas prises en compte par l'Office des Étrangers. Cette personne, qu'elle ait 5, 10 ou 15 ans de séjour en Belgique n'a aucune chance d'être régularisée.

Situation 13 : Idem situation 1, et en plus même une promesse d'embauche n'est pas une raison pour être régularisé.

Situation 14 : Idem situation 1

Situation 15 : À mettre en relation avec les situations 4 et 10. Cette personne est en procédure depuis 4 ans et demi, ce qui correspond au critère de régularisation longue procédure, mais le gros de la procédure s'est passée devant le conseil d'état ce qui ne compte pas pour le calcul de la longue procédure. Alors qu'il est accueilli dans un centre d'accueil officiel depuis plus de 4 ans, il n'a aucune chance d'obtenir une régularisation. Le Conseil a estimé à 15 ans la durée nécessaire pour résorber son arriéré !

L'exercice peut aussi déboucher sur une recherche des critères pour trancher en préservant à la fois l'équité, la justice et en envisageant les impacts individuels et globaux des décisions prises.

Exercice structuré de négociation

L'accord de Cotonou

Arlette Donnay

INTENTION

Entraîner les participants à l'analyse des processus et à la conduite méthodique d'une négociation intragroupale.

OBJECTIFS

Au terme de l'exercice, les participants devraient être davantage capables :

1. d'analyser les composantes d'un dossier préparatoire à une réunion de négociation ;
2. de se préparer systématiquement à l'exercice du rôle de négociateur ;
3. de prendre conscience des critères d'une communication persuasive (crédibilité, compétence, cohérence, consistance, congruence) ;
4. d'analyser les étapes d'une négociation aboutissant à une décision collective (consultation, confrontation, conciliation) ;
5. d'estimer avec exactitude et d'énoncer les positions, les objectifs et les enjeux de chaque négociateur et leur influence sur l'issue de la négociation ;
6. de mettre en œuvre des stratégies d'alliances ;
7. de prendre conscience du décalage existant entre les intentions avérées ou proclamées des négociateurs d'avec les intentions latentes ou camouflées ;
8. de repérer les comportements verbaux et non-verbaux, cognitifs et affectifs, qui ont facilité ou freiné la négociation ;
9. d'analyser les stratégies des différents négociateurs et leurs effets.

NATURE DE LA TÂCHE

Négociation.

FORME DE LA TÂCHE

Jeu de rôles.

SITUATION

Une Commission de neuf membres composée de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères de plusieurs pays de l'Union européenne est chargée de prendre des décisions au sujet de l'accord de

Cotonou : soit l'implication de la société civile du Sud dans la coopération au développement et la coopération au développement avec les pays fragiles. Les résultats de ces travaux sont censés devoir être présentés à la nouvelle présidence de l'Union européenne.

NOMBRE POSSIBLE DE PARTICIPANTS

Neuf participants en situation de négociation.

Un nombre indéterminé d'observateurs (au moins 3).

MATÉRIEL

Tous les participants, y compris les observateurs, disposent d'un dossier identique (informations générales, informations complémentaires). Chacun des neuf négociateurs dispose en outre d'un état de réflexions individualisé et confidentiel.

SOURCE :

Conçu par Arlette Donnay reprenant systématiquement, en modifiant le contexte situationnel, l'exercice « l'autoroute » de P. De Visscher, paru dans le n° 30 de juin 1996 des C.I.P.S.

PROCÉDURE ET DURÉE

Phase préparatoire (de 30 à 60 minutes)

** Lancement de l'exercice (de 15 à 30 minutes)*

L'animateur explicite oralement le problème et commente les informations

transmises. Il distribue ensuite les documents communs. Il répond de façon collective aux questions éventuelles. Il désigne les neuf négociateurs et distribue à chacun d'eux son état de réflexions.

Il leur recommande de ne pas communiquer entre eux d'aucune manière pendant le temps de la préparation.

** Préparation de la négociation*

(de 15 à 30 minutes)

- Les négociateurs étudient leur dossier et préparent (éventuellement par écrit) leur stratégie, leur argumentation, les caractéristiques de leur rôle, etc.

- Simultanément les observateurs sont réunis par l'animateur : certains observateurs se focalisent sur deux ou trois personnes, aux fins de comparer l'adéquation de leur comportement à leur rôle, d'élucider leur stratégie, d'observer leurs comportements non verbaux ; d'autres observateurs peuvent être centrés sur le cheminement de la prise de décision, sur les phénomènes de coalition, etc.

Il leur est recommandé de poursuivre leur mission d'observation même pendant le break et de n'intervenir, fût-ce non verbalement, d'aucune façon.

Négociation (1 heure 15)

** Première réunion de la commission (40 minutes)*

Le président de la commission est garant de l'horaire. Il lui incombe d'interrompre le débat pour le break après plus ou moins 40 minutes. Les participants restent donc en situation de négociation pendant le break.

** Break (de 15 à 30 minutes)*

Le break est censé permettre les conversations de couloir.

** Deuxième réunion de la commission (20 minutes)*

Cette réunion de négociation doit être terminale : les points de vue à défendre sont déterminés par consensus. Elle doit obligatoirement aboutir à une décision de compromis.

Feed-back des observateurs (30 minutes)

- Les observateurs parlent, les négociateurs restent silencieux.

- En un deuxième temps, les négociateurs réagissent.

- A un moment donné, lecture des états de réflexion est faite.

Elucidation (de 45 à 60 minutes)

L'élucidation est prioritairement liée aux objectifs :

- analyse adéquate et suffisante du dossier ;

- adéquation des rôles, des attitudes, de l'argumentation, des réactions aux arguments ;

- capacité d'une communication persuasive ;

- analyse des étapes de la négociation : conduite et phases de la réunion, rôle du break et des conversations de couloir, recherche de solutions efficaces ;

- perspicacité, opacité et transparence des positions, objectifs et enjeux ;

- analyse réaliste des distorsions entre les intentions annoncées et les intentions effectives ;

- attitudes et traits de personnalité, modes de réaction, comportements

verbaux ou non ayant eu un impact sur le déroulement du processus de décision ;

- dynamique du groupe, phénomènes individuels, interpersonnels, intragroupaux et groupaux.

** Durée totale variant de 3 à 4 heures*

EN ANNEXE : DOCUMENTS TRANSMIS AUX PARTICIPANTS

1. Informations générales.
2. Informations complémentaires.
3. Composition de la commission.
4. État des réflexions des négociateurs.

1- Informations générales

La Présidence belge de l'Union Européenne débute un an après la signature en juin 2000 de *l'accord de Cotonou* qui définit le partenariat entre les quinze États-membres de l'Union européenne, la Commission européenne et les

77 pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).

L'accord de Cotonou innove en promouvant l'implication de la société civile à tous les stades de la coopération au développement (consultation sur les stratégies et priorités du développement, dialogue politique, mise en œuvre des programmes). Il prévoit une enveloppe financière substantielle (15 % du Fonds Européen de Développement) pour appuyer ce processus qui participe directement au renforcement de la démocratisation et qui constitue un des fondements d'un véritable développement durable. *La Présidence belge entend amorcer l'opérationnalisation des articles 4 à 7 de cet Accord de Partenariat qui définissent les conditions de cette implication et présenter des conclusions et un plan d'actions. L'accord de Cotonou* prévoit, dans son article 11, la mise en œuvre de politiques en faveur de la paix, de la prévention et de la résolution des conflits dans les pays ACP. La Belgique a l'ambition de poursuivre le travail entamé par la Présidence suédoise en ce domaine. *C'est pourquoi la Présidence belge présentera au Conseil Développement des conclusions opérationnelles visant à améliorer la coopération avec les pays fragiles et à renforcer la capacité de réponse de l'Union européenne dans les situations de crise.* Afin de tendre vers une meilleure cohérence entre les réponses données par l'UE au niveau politique et au niveau de la mise en œuvre pertinente des instruments de la coopération au développement, la préparation de ces conclusions se fera en coordination avec le Conseil Affaires Générales.

L'implication de la société civile du Sud dans la coopération au développement :

La Présidence belge dans le domaine de la coopération au développement s'est ouverte avec la tenue d'une vaste consultation de la société civile des pays partenaires ACP, lors d'un séminaire les 6 et 7 juillet 2001 au Palais d'Egmont à Bruxelles. Ce séminaire a été organisé conjointement par la Belgique et le Secrétariat Général des pays ACP.

Le choix des participants a été soigneusement préparé en consultation étroite entre la Présidence belge, le Secrétariat Général ACP, des

représentants de plates-formes de la société civile du Sud et du Nord, le Comité Économique et Social et la Commission Européenne sur la base de leur représentativité par secteur, par genre, par pays et par région.

Ce séminaire visait le recueil des réactions des nouveaux acteurs du Sud sur les articles 4 à 7 de l'accord de Cotonou qui définissent les conditions de leur implication.

La coopération au développement avec les pays fragiles

Le Conseil Développement, présidé par la Suède le 31 mai 2001, a donné à la Belgique le mandat de présenter des conclusions opérationnelles sur la coopération avec les pays ACP en conflit.

A cet effet, une commission a été constituée. Une réunion de négociation se tient au Palais d'Egmont à Bruxelles. Elle doit se focaliser sur les instruments pertinents de coopération à mettre en œuvre dans les pays fragiles. Ce débat se fonde sur des analyses réalisées à la demande du Portugal, de la Suède et de la Belgique dans plusieurs pays ACP, dont les pays des Grands Lacs.

A cette réunion à laquelle vous participez, 9 représentants seulement des 15 États-membres de PUE sont présents et prennent part à ces débats.

La finalité de cette réunion de négociation est de permettre au Conseil Développement de contribuer concrètement au débat en cours au Conseil Affaires Générales sur la politique étrangère et de sécurité commune.

Dans votre décision, vous devez tenir compte

1. de l'intérêt supérieur de l'Union européenne ;
2. de la confiance des citoyens dans l'Union européenne ;
3. du caractère impératif du respect des délais requis par les directives européennes ;
4. du fait que l'État-membre que vous représentez doit faire entendre sa voix ;
5. de la stratégie déterminée pour défendre les priorités, les intérêts et les points de vue spécifiques de votre pays ;
6. de la cohérence de la politique européenne de votre pays ;
7. de la crédibilité européenne de votre pays ;
8. de l'importance que constitue la participation de la délégation de votre pays à ces travaux.

2- Informations complémentaires

La Belgique tient les rênes de l'Union européenne pour six mois. Le programme de la présidence belge sera dans une large mesure dicté par l'agenda européen. Le renforcement

de la politique étrangère commune fait partie des priorités, de même que les dossiers d'asile et d'immigration, la sécurité alimentaire, l'Europe sociale et l'élargissement à de nouveaux pays. La Belgique a été, par ailleurs, chargée de préparer le lancement de l'euro, prévu dès la fin de son mandat. Mais le point d'orgue de la présidence sera sans aucun doute la déclaration sur l'avenir de l'Union européenne.

3- Composition de la Commission

Délégation belge : P. BERKENS

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères. Président de la Commission, 48 ans. Il (elle) est à l'origine du programme de la présidence belge. La Belgique tient les rênes de l'Union européenne pour six mois et il entend marquer cette présidence de son empreinte. P. Berkens est généralement considéré(e) comme une personne sérieuse, compétente, intègre, au service de la nation.

Délégation allemande : H. KUGEL

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 52 ans. Kugel est réputé(e) pour son incorruptibilité concernant les affaires de l'État. Il(elle) s'est rendu célèbre par ses campagnes en faveur d'un modèle fédéral pour l'Union européenne et la relance du débat institutionnel. Est à l'origine d'un projet de Constitution européenne.

Délégation britannique : E. PARKER

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 45 ans. E. Parker possède une réputation de grande habileté dans les négociations politiques. Il(elle) s'inquiète des perspectives assez sombres de la situation économique de son pays. Récemment, il(elle) a déclaré à la presse britannique : « Une Europe où nous serions tous d'accord ne serait pas très drôle ».

Délégation espagnole : C. BLANCO

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 37 ans. Jeune et dynamique, il(elle) a notamment obtenu à la Faculté de Sciences sociales et économiques de l'Institut Catholique de Paris, un master humanitaire qui a pour thèmes d'étude la promotion et la protection des droits de l'homme, la pratique de la médiation internationale, l'initiation aux politiques de coopération et la sensibilisation

à « l'humanitaire d'entreprise ». Maîtrise les matières portant sur le fonctionnement et les missions des ONG, les politiques et techniques relevant du répertoire d'action de la solidarité internationale, les réseaux d'information et les circuits de décision des instances internationales.

Délégation française : P. -E. DUHAMEL

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 39 ans. Déploie une grande activité au sein de nombreuses commissions. Sa formation juridique l'a conduit très jeune à une brillante carrière. Est généralement considéré(e) comme une personne de bon sens et un habile diplomate.

Délégation grecque : A. PAPADOULOS

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 43 ans. Personnalité très dynamique, Anastasios Papadoulos a la réputation de s'être faite à la force des poignets. A absolument besoin, pour se maintenir, de réalisations d'éclats : il faut accélérer la procédure et emporter la décision.

Délégation italienne : P. LORENZI

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 41 ans. Après de brillantes études de droit en Italie, Paolo Lorenzi a poursuivi sa formation en France, au Centre d'études diplomatiques et stratégiques (C.E.D.E.S.). A réussi brillamment un 3ème cycle de spécialisation en études stratégiques et politiques de défense. Son ouvrage scientifique *Diplomatie et stratégies*

mondiales, lui a conféré un renom international en la matière.

Délégation portugaise : N. FEIRERA

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 53 ans. Nuno Feirera est un(e) homme(femme) du monde qui remporte beaucoup de succès tant dans le milieu diplomatique que dans ses relations privées. Diplomate de renom, a beaucoup œuvré pour son pays. Collabore à l'édition portugaise du *Monde diplomatique*, mensuel édité par *Campo da Comunicação*, tiré à 20.000 exemplaires. *Délégation suédoise : O. BERGAMAN*

Haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères, 38 ans. Très proche des milieux progressistes et écologistes. Passe pour être une personnalité au caractère entier, tout en ne manquant pas d'habileté. A poursuivi sa formation en France, au Centre d'études diplomatiques et stratégiques (C.E.D.E.S.) : y a réussi, avec mention spéciale, un 3ème cycle de spécialisation en affaires internationales. Est titulaire d'une thèse de doctorat portant sur la mondialisation.

4- État des réflexions des négociateurs

État des réflexions de P. BERKENS

Vous devez fixer l'ordre du jour et orienter le débat. Il vous revient de donner l'impulsion nécessaire à la Commission et de fixer les priorités du moment. Très vite, vous devez choisir les thèmes à débattre afin de faire avancer la position de votre pays car vous savez que l'Espagne, qui succédera à la Belgique à la présidence de l'Union européenne, n'a pas les mêmes priorités.

Le nouvel accord de partenariat que constitue *l'accord de Cotonou*, qui succède aux quatre conventions de Lomé, est destiné à faciliter l'intégration des ACP — qui comptent plusieurs des États les plus pauvres de la planète — à l'économie mondiale.

Vous souhaitez tout d'abord définir l'implication de la société civile. Un des piliers de l'accord de Cotonou, c'est la participation des acteurs non étatiques. L'accord de Cotonou innove en promouvant l'implication de la société civile à tous les stades de la coopération au développement, à savoir la consultation sur les stratégies et les priorités du développement, le dialogue politique, la mise en œuvre des programmes et leur évaluation. A cet effet, il prévoit une enveloppe financière pour appuyer un processus qui participe directement au renforcement de la démocratisation et qui constitue un des fondements d'un véritable développement durable.

Sur un plan personnel, l'implication de la société civile du Sud dans la coopération au développement vous tient particulièrement à cœur.

La Belgique souhaite également mettre sur pied une politique spécifique pour la paix et la prévention des conflits dans les pays ACP. Vous devez donc vous focaliser sur les instruments pertinents de coopération à mettre en œuvre dans les pays fragiles. Vous souhaitez vous focaliser sur des conclusions concrètes afin d'améliorer la coopération avec les pays en conflits et d'assurer une intervention rapide de l'Europe en situation de

crise.

État des réflexions de H. KUGEL

Vous êtes pour une Europe fédérale. L'enjeu, pour vous, est de donner désormais la priorité aux intérêts de l'Union sur les intérêts nationaux. Avec, en perspective, une prise de

décision sur l'avenir institutionnel de l'Union. Vous ne souhaitez pas que les pays riches fassent de nouveaux efforts pour l'aide au développement, l'allégement de la dette, l'accès aux médicaments des pays ACP. Mais vous pensez qu'il faut une bonne gouvernance de ces pays et qu'il faut financer la lutte contre la corruption, la mise en place d'une justice respectueuse des droits de l'homme et aboutir à la fin des conflits dévastateurs.

Vous souhaitez coopérer avec la Grande-Bretagne qui mène une politique diamétralement opposée à celle de la France :

création d'un ministère autonome de la coopération, intervention militaire en Sierra Leone. Vous devez tenir compte du fait que l'Afrique est affichée comme « priorité » par Tony Blair.

Vous souhaitez mettre la France en cause tantôt pour son ingérence, tantôt pour son abandon de l'Afrique. Dans les milieux diplomatiques, on reproche de plus en plus souvent à la France l'« abandon » du continent africain.

État des réflexions de E. PARKER

Votre pays est tiraillé entre deux destinées, atlantique ou continentale, et vous voyez dans l'idée fédérale se profiler la menace d'un super-État centralisé où Berlin serait dominant.

Vous ne souhaitez pas que l'Union européenne se mobilise en faveur de l'Afrique centrale et vous ne voulez pas d'une relance solide de la coopération avec l'ex-Zaïre.

Selon vous, la démocratie parlementaire est en crise ; il faut stimuler une forme de démocratie participative. Les ONG, qui font un travail remarquable d'expertise et d'analyse au plan international, peuvent aussi apporter du contenu.

Vous suspectez plusieurs de vos collègues de faire prévaloir des intérêts économiques discutables et parfois privés sur les intérêts vitaux de l'Union européenne et des pays ACP.

État des réflexions de G. BLANCO

Pour vous, il s'agit d'aider les plus pauvres. Vous considérez que la parcimonie de l'aide au développement est un calcul à très court terme. Les pays les moins avancés (PMA), euphémisme transparent pour désigner les pays les plus pauvres de la terre, sont au nombre de 49, dont 33 en Afrique subsaharienne.

Les PMA totalisent 630 millions d'habitants. Bien qu'ils représentent 10 % de la population mondiale, ils se partagent moins de 1 % du revenu planétaire. La majorité d'entre eux doivent vivre avec moins de 1 dollar par jour,

soit 100 fois moins que la moyenne des pays développés. Leur dette extérieure dépasse 150 millions de dollars, alors que l'aide qu'ils reçoivent ne représente que 0,05 du produit intérieur brut des pays développés. Les

difficultés que rencontrent certains de ces pays, surtout en Afrique, sont incontestablement liées aux conflits armés, à la corruption et à l'impéritie de leurs dirigeants. C'est sans doute là qu'il faut porter le fer en premier lieu. Au-delà, l'Occident échappera difficilement à une remise au moins partielle de leurs dettes et à un accroissement de son aide au développement, qui a diminué de moitié au cours de la dernière décennie. Il y a tout intérêt. Car on ne le répétera jamais assez : l'amélioration des conditions de vie dans les pays les plus pauvres est le frein le plus efficace aux volontés migratoires de leurs habitants.

État des réflexions de P.- E. DUHAMEL

Dernièrement, vous avez déclaré dans une interview accordée au quotidien français *Le Monde* que les ONG constituent un phénomène totalement irresponsable, qui manque complètement de transparence et de représentativité, qui a la prétention d'avoir le monopole de la bonne conscience. Aussitôt, une levée de boucliers bien-pensants a conspué vos paroles, et plusieurs médias se sont faits l'écho des réactions outragées de représentants des ONG.

Cependant, vous pensez que les propos forts que vous avez tenus ont le mérite de la clarté : les ONG, pour être respectées, doivent être transparentes dans leur action et leur gestion.

Elles ne doivent pas chercher à substituer à la représentativité acquise par les urnes, celle d'une émotion, d'un sentiment, d'une prétendue majorité silencieuse dénommée aujourd'hui avec emphase « la société civile ». Vous pensez que le monde politique doit sortir du consensus mou.

La nouvelle politique africaine de la France consiste à s'adapter à l'évolution des réalités et des mentalités tout en maintenant un engagement fort — à l'opposé de la plupart des pays occidentaux. Historiquement, la politique française a souvent été conçue dans un esprit de rivalité avec les autres pays occidentaux présents en Afrique à commencer par la Grande-Bretagne. Vous devez tout faire pour dépasser ces compétitions stériles et avoir une approche concertée. Autre changement majeur : la France ne doit plus s'ingérer dans les crises internes. Elle doit résister aux pressions pour intervenir sous des prétextes qui pourraient paraître bons dans une appréciation à court terme. Enfin, il y a une politique d'encouragement à la démocratisation de l'Afrique, mais sans cynisme. Il ne s'agit pas d'utiliser des critères ou d'imposer aux pays africains des exigences immédiates pour leur maintenir la tête sous l'eau.

Dans ce débat, vous devez surmonter deux réticences. La première, c'est que l'alliance franco-allemande est une conquête qui demande volonté et imagination car Berlin prend désormais des initiatives sans s'embarrasser des susceptibilités françaises. La seconde est liée aux traditions de la France, qui n'apprécie guère l'idée d'une fédération, mais plutôt la décentralisation des lieux de pouvoir et de décision. Vous préférez une « Europe unie des États » plutôt que des États-Unis d'Europe.

État des réflexions d'A. PAPADOULOS

Vous pensez que de nouveaux dialogues ne sont pas possibles entre la

société civile ACP, les États ACP et l'Union européenne. Vous n'êtes pas favorable à l'implication de la société civile du Sud dans la coopération au développement.

Ce qui vous préoccupe, c'est l'avenir de l'Europe et l'élargissement de l'Union européenne. Vous voulez que la présidence européenne articule un projet politique cohérent pour l'Union de demain.

Par ailleurs, vous souhaiteriez obtenir l'appui de H. KUGEL qui vous serait très utile pour votre carrière diplomatique. Il va sans dire que vos intentions ne doivent pas être perçues par les autres membres de la Commission.

État des réflexions de P. LORENZI

Vous êtes un(e) obstiné(e). A plusieurs reprises, vous avez tenté de persuader vos partenaires européens de s'impliquer plus activement et d'une seule voix en Afrique centrale. Vous voulez être entendu(e). Vous voulez que les Quinze décident d'accorder un mandat spécial à votre pays, mandat qui le charge de dessiner la future politique africaine commune.

Vous voulez mettre l'accent sur la prévention des conflits et, surtout, sur la poursuite du processus de paix au Congo (ex Zaïre), alors qu'une reprise « graduelle » de la coopération avec Kinshasa a été décidée pour accompagner « pas à pas » les efforts d'ouverture de Kabila.

Vous êtes prêt à soutenir la délégation belge qui veut faire de l'Afrique centrale la priorité de sa présidence et qui appelle à une action coordonnée — politique, diplomatique, économique — au Congo-Kinshasa, dévasté par une guerre continentale.

Au-delà des 16 millions de dollars d'aide que la

Belgique a promis de débloquent, les concours financiers de l'Union européenne devraient permettre de venir au secours du géant au cœur du continent.

État des réflexions de N. FEIRERA

Vous êtes préoccupé(e) par la perspective de l'élargissement de l'Union aux candidats de l'est de l'Europe. Pour vous, il est devenu impératif de trouver l'équilibre idéal entre le centre et la périphérie, la coexistence heureuse de deux sentiments d'appartenance, de deux fidélités, de deux citoyennetés, que l'on voue en même temps à tel ou tel État et à l'Europe.

Vous estimez que le dossier des Balkans et celui du Proche-Orient sont plus importants sur le plan politique que celui de l'Afrique centrale.

D'autre part, vous êtes depuis fort longtemps (vous avez été recruté(e) pendant vos études universitaires) un agent des services secrets russes.

Vous avez pour mission impérative de faire capoter l'aide aux pays ACP au bénéfice des pays de l'est de l'Europe. Si l'on découvrait vos activités parallèles, votre crédibilité et votre avenir diplomatique seraient définitivement compromis, vous seriez même susceptible d'être traduit(e) en justice.

État des réflexions d'O. BERGMAN

Vous pensez que l'Europe est bien un destin commun pour tous les peuples qui la composent. Le courage, désormais, consiste à participer aux débats sans les esquiver, et sans recourir à des arguments spécieux. Par exemple,

voir dans toute proposition émanant de l'Allemagne un désir caché d'hégémonie ; ou penser que l'on pourrait continuer sur la voie d'une Union à 15 aujourd'hui, à 25 et plus demain, sans un certain degré d'organisation fédérale, c'est-à-dire, *in fine*, sans davantage de transferts de souveraineté. Vous souhaitez lancer un appel à l'Union européenne afin que la présidence se conclue par un signal positif en direction du mouvement citoyen qui lutte pour une mondialisation solidaire.

CONSIGNES D'OBSERVATION

- Répertoriez les comportements qui ont facilité ou freiné la négociation.
- Notez les comportements verbaux et non verbaux d'un ou de maximum trois participants. Quels sont les sentiments, émotions qu'ils dénotent selon vous ? Quels effets ont-ils eus sur les autres interlocuteurs ?
- Les protagonistes appartiennent à des cultures différentes. Est-ce que cela s'est traduit dans leurs objectifs, enjeux et stratégie ? Cela a-t-il influencé la négociation et son issue ? Les participants les ont-ils reconnus et ont-ils adapté leur stratégie en en tenant compte ?

QUESTIONNAIRE :

ÉVALUATION POUR LES NEGOCIATEURS

(A leur remettre au début de l'élucidation)

- Quels sont les éléments de votre comportement qui ont facilité ou freiné la négociation ? Quelles étapes repérez-vous dans la négociation ?
- Quelle était votre situation émotionnelle au début de la négociation ? Comment a-t-elle évolué au cours de la négociation ? A-t-elle influencé vos comportements dans la négociation ? A-t-elle influencé vos comportements dans la négociation ? Les réactions des autres protagonistes ont-elles influencé votre comportement ?
- Chacun des protagonistes appartient à une culture différente. Quelles étaient les valeurs sous-jacentes ? Cela a-t-il été un frein ou un facilitateur dans la négociation ? Avez-vous adapté votre comportement, vos arguments, votre stratégie en fonction des valeurs et facteurs culturels que vous aviez repérés chez vos interlocuteurs.
- Vous étiez-vous fixé un objectif ? Aviez-vous préalablement déterminé une stratégie ? Que pensez-vous des moyens que vous avez utilisés (arguments, propositions, menaces, etc.) ? Êtes-vous satisfait du résultat de la négociation ? Comment caractérisez-vous le climat du groupe ?

Reçu le 13 mai 2002

Accepté le 27 janvier 2003